

Que signifie "lier et délier" dans Matt. 16.19 ?



Question d'un Internaute :

"*Quel est le sens du pouvoir de lier et délier donné à Pierre par Jésus (Mat 16.19) ?*"

Le texte en question est :

"... ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu déliera sur la terre sera délié dans les cieux" ([Mat 16.19](#), version Segond 1910)

Le sens littéral de "*sera lié (délié) dans les cieux*" est "*sera **ayant été lié (délié)** dans les cieux*", mieux rendu dans la version Bible du Semeur :

"... tous ceux que tu excluras sur la terre auront été exclus aux yeux de Dieu et tous ceux que tu accueilleras sur la terre auront été accueillis aux yeux de Dieu "

Cette version propose aussi une variante :

"*tout ce que tu interdiras sur la terre aura été interdit aux yeux de Dieu et tout ce que tu permettras sur la terre aura été permis aux yeux de Dieu "*

Il semble donc qu'il ne s'agisse pas d'une ratification dans les cieux d'un acte accompli sur la terre, mais de l'inverse : On liera ou déliera sur terre ce qui est déjà lié ou délié dans les cieux. Une note dans la version Parole Vivante propose une interprétation qui va dans ce sens :

Lier et délier signifiait dans le langage des rabbins : interdire et permettre : Il semble donc que Jésus voulait conférer à Pierre, par cette parole, l'autorité de déclarer quelle était la conduite digne d'un chrétien. [...] Les épîtres sont un commentaire pratique de ces versets : elle sont remplies d'indications sur ce qui est défendu ou permis à des chrétiens. Les apôtres revendiquaient, pour ces préceptes, l'autorité divine ; "celui qui rejette ces préceptes, rejette Dieu" ([1Thes 4.8](#) ; cf. [Luc 10.16](#)).

De toute manière, ce "pouvoir" de lier et délier n'a pas été réservé à Pierre, puisqu'il a été étendu aux autres disciples ([Mat 18.18](#) ; [Jn 20.23](#)). En outre, il ne peut pas s'agir d'un pouvoir personnel d'absolution des péchés, puisqu'il est clairement écrit que seuls Dieu et Jésus ont ce pouvoir ([Marc 2.7-10](#)).

Selon une autre interprétation, ce

"pouvoir" semblerait davantage faire référence à notre rôle d'ambassadeurs pour Christ ([Jn 20.21](#) ; [2Co 5.20](#)). Le *Nouveau Testament de Fernand Faivre* propose cette note :

*Quand, aux prises avec un pécheur, l'ambassadeur a affirmé, au nom de son Maître, qu'en Jésus seul se trouve le salut, le pécheur est **lié** ou **délié** ; ses péchés lui seront **remis** ou **retenus** au dernier jour selon qu'il aura accepté ou rejeté le seul nom donné aux hommes par lequel nous puissions avoir la vie. L'affirmation à ce sujet de l'ambassadeur du ciel sera ratifiée par celui qui jugera au dernier jour ; mais Dieu seul, en Christ, peut pardonner. Un ambassadeur du ciel n'a pas plus de pouvoir que celui d'un État.*

Jean-Claude Guillaume [S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



76 PARTAGES